



LETTRE DES DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES

et des député.e.s des Outre-mer membres du groupe GDR

L'ENTOURLOUPE

Ce mois-ci, comme c'est le cas depuis un an, la crise sanitaire était au cœur des préoccupations de toutes et tous et pourtant... il n'en a été nullement question dans l'ordre du jour imposé par le Gouvernement.

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÉTAT

Alors que durant tout ce mois de février chacun se demandait si le Président allait décider d'un éventuel reconfinement du pays, alors que les plus de 75 ans se débattaient et se débattaient encore pour obtenir un rendez-vous pour se faire vacciner, alors que les étudiants ne cessent de crier leur détresse, alors que les restaurateurs, les cafetiers voient sans cesse s'éloigner leur espoir de retrouver leur clientèle, alors que les cinémas, les théâtres, les musées restent portes closes, alors que la crise économique et sociale frappe de plein fouet les plus faibles d'entre nous, alors que le moral de tous est au plus bas, le Gouvernement a décidé de passer sous silence tous ces sujets. Malgré nos demandes répé-

tées, il n'a jamais voulu en débattre avec le peuple et ses représentants. L'inclination naturelle du Président Macron pour l'hyperprésidentialisme, visible dès les premiers jours de son mandat, est désormais à son apogée. Seul, et lui seul, décide au sein du Conseil de défense et de sécurité nationale, de la gestion de la crise sanitaire, accompagné de cabinets de conseil privés. Il n'est pas tolérable que le Parlement soit ainsi caporalisé. Bien au contraire, cette crise sanitaire impose la transparence démocratique. Elle exige le débat sur les choix réalisés en matière de stratégie sanitaire et vaccinale. A défaut, c'est l'action publique dans son ensemble qui en sortira affaiblie.

LE GRAND DÉTOURNEMENT

Plutôt que de débattre de tous ces sujets, l'Assemblée a vu inscrits à son ordre du jour des textes divers et variés bien loin des impératifs liés à la crise. C'est le cas du projet de loi sur le respect des principes de la République, qui a été le théâtre offert par la majorité à la droite et à l'extrême

droite pour développer des thèses racistes, antirépublicaines. A notre corps défendant, ce rendez-vous a été manqué, tout comme celui sur le texte relatif au développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales qui a privilégié les affichages de bonnes intentions sans lui donner une force normative.

Pour autant, ces scénarios imposés ne nous ont pas détournés de l'essentiel. Ils ne nous ont pas empêchés d'agir, d'interpeller, de rassembler, notamment contre les projets dessinés pour la prochaine rentrée scolaire, avec des fermetures de classes et des baisses de dotations horaires en totale déconnexion avec les circonstances exceptionnelles et les besoins des écoliers, collégiens et lycéens qui ne cessent depuis bientôt un an d'accumuler les retards dans leurs apprentissages.

André Chassaigne,

Président du groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine

LES INÉGALITÉS SCOLAIRES : PREMIER LEVIER DU SÉPARATISME

Guidée par des impératifs politiques, la majorité vient de passer à côté d'un débat de fond sur la laïcité et l'affaiblissement des principes de notre République. Or, indéniablement la République a besoin de voir ses principes confortés. Dans son discours des Mureaux, en octobre dernier, Emmanuel Macron avait posé un diagnostic assez juste sur certains maux de notre société et laissé espérer un pas en avant. Mais faute de s'attaquer aux causes plutôt qu'aux effets, ce texte ne résoudra rien. Un travail plus sincère aurait pourtant permis de s'attaquer à ce qui constitue la première source de séparatisme : les défaillances de notre système scolaire. C'est de ce séparatisme social que se nourrissent tous les autres.

L'école française est celle dans laquelle l'origine sociale des enfants pèse le plus lourd sur la réussite et le parcours scolaires. Ce n'est pas nouveau. Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron l'avaient déjà magistralement démontré il y a plus de soixante ans. Force est d'admettre que la situation n'a que peu changé en dépit de la promesse républicaine.

filères les plus sélectives de notre enseignement supérieur n'aient eu que très rarement l'occasion de rencontrer, au cours de leur enfance et de leur adolescence, les 20 % ou 30 % les plus faibles. Dans ces conditions, comment prétendre faire société et garantir l'égalité des chances républicaines ?

C'est pourtant de cette égalité des chances, rétablie par l'école,

Aujourd'hui, une proportion significative de nos meilleurs élèves vit très tôt dans un entre-soi à la fois scolaire et social, parfois dès le primaire et presque toujours à partir du collège.

Les sociologues de la jeunesse nous disent que les enfants des classes populaires et ceux des classes les plus privilégiées ne se rencontrent plus, ou très peu, leurs loisirs étant socialement très différenciés. Il est fort probable que les élèves qui intégreront les

«La laïcité ne sera vecteur d'émancipation qu'accompagnée par des politiques sociales capables de briser les chaînes du déterminisme.»

tuent que 11 % des étudiants de l'enseignement supérieur et 6 % des effectifs des classes préparatoires. Comment affirmer que le rouage méritocratique agit lorsque

que doit naître une République forte. Or l'ascenseur social est en panne. Dans son rapport de 2017, l'Observatoire des inégalités affirme que 30 % des jeunes âgés de 18 à 23 ans ont des parents ouvriers, mais qu'ils ne consti-



© Katerina Holmes - pexels

l'ENA, grande fabrique des élites, compte, dans sa promotion 2019-2020, un seul enfant d'ouvriers ? Comment défendre l'égalité des sexes lorsque de grands établissements privés parisiens, hauts lieux de reproduction sociale, institutionnalisent la non-mixité et en font même un artifice promotionnel ?

Alors que l'on distribue de l'argent public aux établissements privés contractualisés sans exiger en contrepartie une mixité sociale et le respect des missions confiées à l'éducation nationale, nos écoles publiques et nos universités, elles, se meurent d'une paupérisation grandissante, victimes de tant de

carences qu'elles sont dévalorisées au profit du privé.

La ségrégation sociale se traduit en outre par une ségrégation territoriale. Certaines populations sont reléguées dans des quartiers ou des territoires ruraux où les services publics reculent mois après mois, tandis que d'autres vivent dans des ghettos de riches, loin des malheurs qui frappent les plus fragiles.

Comment ne pas s'élever contre les coups portés à l'école de la République, comme les mesures de carte scolaire annoncées récemment, qui accentuent encore la discrimination territoriale en

supprimant massivement des classes – et même dans une proportion inédite –, notamment en milieu rural ?

A l'évidence, ceux qui voudraient conforter les principes de la République devraient commencer par prendre en compte ces questions majeures, faute de quoi la laïcité, en tant que valeur émancipatrice, aura toutes les peines du monde à rayonner. Pourtant le gouvernement n'a pas jugé utile de s'attaquer à ces inégalités insupportables. Pour ne prendre qu'un exemple qui donne l'ampleur de cette injustice, des études ont montré qu'un enfant scolarisé en école publique en Seine-Saint-Denis, connaîtra, entre le CP et la 3^e, l'équivalent d'une année scolaire sans enseignant !

Jean Jaurès l'a résumé d'une phrase : « La République doit être laïque et sociale mais restera laïque parce qu'elle aura su être sociale. » En d'autres termes, si la laïcité garantit la liberté de conscience et l'égalité en droit, elle ne pourra pas être un vecteur d'émancipation tant qu'elle ne sera pas accompagnée par des politiques sociales capables de briser les chaînes du déterminisme.

N'amputons jamais la laïcité. Elle est pleine et entière et elle doit toujours faire cause commune avec la cause sociale, faute de quoi, elle restera un doux rêve aux mains des tenants d'un néolibéralisme par nature contraire à la réalisation de la fraternité, pilier essentiel de notre projet politique. ♦

La crise sanitaire que nous traversons a révélé – comme jamais – le besoin d'école, de proximité et de présence physique, mais aussi d'effectifs à dimension humaine, non seulement pour respecter les gestes barrières, mais également pour se donner les moyens de réparer l'ascenseur social de la République. Pourtant, la carte scolaire poursuit dans le sens d'un appauvrissement de l'école : classes fermées, dotation horaire globale abaissée. C'est une véritable saignée qui est en préparation. Les députés communistes redoutent le pire pour leurs territoires. Alors que les directions départementales laissent entendre que l'heure est au rattrapage des fermetures de classes qui n'ont pas eu lieu à la rentrée 2020 du fait de la crise sanitaire, nous avons multiplié les démarches pour dénoncer la situation. Un courrier a notamment été adressé au Premier ministre pour exiger un moratoire sur les fermetures.

A LIRE OU A REVOIR

- Intervention de Marie-George Buffet lors de la discussion générale, le lundi 1^{er} février 
- Intervention de Stéphane Peu lors de la discussion générale, le lundi 1^{er} février 
- Intervention de Pierre Dharréville lors de la discussion générale, le mardi 2 février 

Disponibles sur le portail vidéos de l'Assemblée ou dans la rubrique Travaux en séance > Les comptes rendus > Liste des comptes rendus intégraux

▶▶▶ Pour lire l'intégralité de l'intervention d'André Chassaigne de laquelle ce texte est tiré c'est ici : <https://www.assemblee-nationale.fr/15/cr/2020-2021/20210147.asp#P2388588>

L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT NE PEUT ÊTRE UNE PROJECTION DES ÉGOÏSMES NATIONAUX

Après une chute des financements de l'aide publique au développement, le gouvernement a enfin mis en débat une loi sur le sujet. La crise Covid doit être l'occasion de relancer les efforts de solidarité internationale pour respecter enfin 0,7% !

Nous y voilà ! La loi sur l'Aide publique au développement est arrivée ! Première déception, dans cette loi dite de « programmation », la programmation financière débute en 2020...pour s'achever en 2022 ! Sur le fond, nous n'avons pu que déplorer l'absence dans ce texte de la question de la Paix, qui devrait être prépondérante. C'est en effet le seul objectif à poursuivre si l'on entend lutter contre les inégalités mondiales et pour le développement solidaire.

UNE PAIX JUSTE ET DURABLE

À ce titre, la diplomatie, le respect des droits humains, la construction de services publics et de règles acceptées par tous est le véritable enjeu. Le respect du droit international est donc la solution prioritaire pour une Paix juste et durable, elle-même préalable indispensable au développement. Dans ce combat pour la Paix, la France a un rôle particulier qu'elle ne doit pas oublier, et qui ne figure pas explicitement dans le texte : elle est membre permanente du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et se doit donc d'être exemplaire. Cette responsabilité est diplomatique et non militaire. Or, le texte du gouvernement ne fait pas clairement cette distinction et, ce faisant, laisse planer le doute sur les intentions de la France. Le besoin de déployer de manière contiguë les différents axes d'interventions humanitaires, de stabilisation et de développement est réel, mais nous ne pouvons qu'être méfiants face à l'irruption du secteur de la sécurité dans ce schéma.

Force est de constater que la France a souvent eu recours à la ruse de l'ingérence militaire, voire humanitaire, pour sécuriser ses intérêts, comme par exemple, l'uranium du Niger ! Et la vision portée par le ministre des Affaires étrangères d'une France qui se réserve le droit d'intervenir partout, et qui lui-même envisage l'Aide publique au développement comme un outil de puissance au service de la France a, elle aussi, de quoi inquiéter. Car, qui dit instrument de puissance au service de la France, dit forcément instrument au service de ses intérêts.

Or, nous ne pouvons utiliser l'APD pour notre puissance sur le dos d'États plus pauvres ! L'Aide publique au développement doit au contraire être l'instrument d'une péréquation internationale indispensable pour corriger les inégalités mondiales. Les valeurs portées par une loi de programmation pour l'APD ne devraient pas être économiques ou sécuritaires.

La croissance économique, le productivisme et l'extractivisme ont permis l'enrichissement des pays du Nord au détriment des pays les plus pauvres, et de la planète. Aujourd'hui, ce culte de la croissance nous empêche toujours d'avancer vers une société post-capitaliste où le profit ne serait plus l'alpha et l'oméga.

Pourtant, ses effets négatifs deviennent insoutenables. Les limites de la planète ont été atteintes et l'aide publique au développement doit être un outil pour aller collectivement de l'avant, afin que l'humanité entière vive dignement. Un développement à la fois humain, économique et écologique, telle est le modèle que nous avons défendu au travers de nos amendements sur le commerce équitable, et sur la limitation du poids du libre-échange dans cette loi. ♦

►►► Pour lire la version intégrale de l'intervention prononcée par Jean-Paul Lecoq de laquelle ce texte est tiré c'est ici : <https://www.assemblee-nationale.fr/15/cni/2020-2021/20210175.asp#P2420703>



©Abhishek Goel - pexels

Carte scolaire 2021 : des fermetures de classes et une jeunesse sacrifiée

Pourquoi le débat sur la carte scolaire est-il cette année particulièrement crucial ?

En pleine crise sanitaire, la carte scolaire qui se dessine pour la rentrée 2021-2022 est sans doute l'une des pires depuis longtemps. Vu le contexte, on aurait pu s'attendre à ce que le ministère choisisse de ne pas fragiliser encore plus nos écoles, collèges et lycées. Or, ce qui s'annonce, ce sont des dizaines de fermetures de classes en milieu urbain comme rural, des moyens en moins et des postes supprimés. La rentrée scolaire 2021-2022 devrait répondre aux conséquences de la pandémie sur la scolarité des élèves et sur les conditions de travail des enseignants. On aurait souhaité une année blanche, voire des moyens supplémentaires. Il n'en est rien ! Pire, le gouvernement a décidé de taper fort ! Dans le contexte actuel, cette décision est incompréhensible, c'est une provocation !

Quelles conséquences aurait une réduction du nombre de classes pour la rentrée à venir ?

L'année dernière, en raison des circonstances exceptionnelles, Jean-Michel Blanquer annonçait qu'il n'y aurait aucune fermeture de classe, sans accord du maire concerné. Ces circonstances



« LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022 DEVRAIT RÉPONDRE AUX CONSÉQUENCES DE LA PANDÉMIE SUR LA SCOLARITÉ DES ÉLÈVES ET SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS. »

exceptionnelles demeurent. Des retards dans la scolarité ont été constatés et n'ont pas pu être résorbés à ce jour. L'année scolaire en cours risque même de les accentuer. Plus récemment, le ministre s'engageait à « ne fermer aucune école sans l'accord préalable du maire dans les petites communes rurales. » On se moque de nous car il n'y aura certes pas de fermeture d'école mais des

dizaines de classes vont disparaître. Dans mon département de l'Allier, le projet de carte scolaire fait apparaître une vingtaine de fermetures de classes dont la plupart se situent dans des communes rurales. Dans nos villages, l'école est un facteur d'attractivité, elle a un caractère structurant. C'est le cœur du village qui bat le matin, le midi et le soir. Il faut refuser cette approche comptable de l'école qui considère les élèves comme des chiffres et ne prend pas en compte les particularités des territoires. La baisse des effectifs est un argument que nous ne pouvons plus entendre. On a voulu faire de grosses régions et de grosses communes. On veut maintenant faire des grosses écoles qui ne correspondent pas aux besoins.

Face à une telle situation de crise, quelles sont les initiatives que vous avez pu mener, vous et vos collègues du groupe ?

Dans l'Allier, parents, personnels, élus locaux manifestent depuis plusieurs jours contre le projet de carte scolaire qui leur a été présenté. À titre personnel, j'ai saisi la directrice académique sur plusieurs situations dans ma circonscription. Les conseillers départementaux ont également adopté à l'unanimité une motion contre toutes les fermetures de classes envisagées. Tout le monde est pleinement mobilisé contre ce funeste projet. Au niveau national, les députés communistes ont demandé au premier ministre un moratoire sur les fermetures de classes ainsi que sur les diminutions de dotations horaires envisagées dans les collèges et lycée. Par ailleurs, ma collègue Marie-George Buffet a présidé une commission d'enquête pour mesurer et prévenir les effets de la crise de la Covid-19 sur les enfants et la jeunesse. Les conclusions sont sans appel : le retard accumulé par les élèves l'an passé, se confirme et se renforce. ♦

PAS DE PROFITS SUR LA PANDÉMIE



Plusieurs élus communistes ont manifesté le 3 février devant le siège de Pfizer à Paris et celui de l'OMS à Lyon, pour réclamer la libération des brevets du vaccin anti-Covid. Les vaccins sont un bien commun pour l'humanité et ne doivent pas permettre au Big Pharma ou à Pfizer de faire des profits. Comme nous l'avons fait depuis juin à nous réclamons la levée des brevets qui protègent les vaccins ainsi que la réquisition des usines pour permettre sa production dans les meilleurs délais.

L'EUROPE DOIT ÊTRE AU SERVICE DES PEUPLES

Dans le cadre d'une séance de questions au gouvernement consacrée à l'Europe, les députés communistes, par la voix de Jean-Paul Lecoq, ont interrogé le gouvernement sur son soutien au projet politique ultralibéral de l'Union européenne qui continue d'avancer, malgré la pandémie. Dérégulation, protection des fraudeurs, privatisation des services publics, démantèlement d'EDF, les faits sont nombreux qui démontrent que l'Union européenne sert les capitaux et dessert les peuples ! Pourtant, l'Europe ne pourra devenir populaire qu'en s'émancipant de la logique des profits pour se mettre au service des peuples et de leur protection.

PROJET HERCULE

A l'initiative de Sébastien Jumel, quelques 85 députés ont adressé au Premier ministre un courrier pour obtenir des éclaircissements

sur les intentions du gouvernement au sujet du démantèlement d'EDF. Alors qu'il négocie en catimini avec la commission européenne sur la réforme de l'Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) qui s'articule avec ce fameux projet Hercule, le gouvernement refuse de répondre aux questions. A ce jour, comme nos nombreuses demandes précédentes, notre demande d'être reçus par Jean Castex est restée sans réponse. Nous réitérerons jusqu'à obtenir la transparence sur ce projet qui concerne notre bien commun.



RÉFORME DES SUCCESSIONS

Depuis une vingtaine d'années, la part du patrimoine total détenue par les Français plus riches ne cesse de croître. Cette situation est liée, aux choix politiques des différents gouvernements depuis les années 2000. Aujourd'hui, grâce à la multiplication des abattements il est possible de transmettre, tous les quinze ans, plusieurs centaines de milliers d'euros à ses descendants sans payer le moindre impôt. En outre, avec des barèmes différents selon le lien de parenté, des actifs plus ou moins défiscalisés, les dispositifs actuels sont trop complexes et réduisent le consentement à l'impôt sur les successions. Nous avons apporté, avec les groupes de gauche, notre soutien à une proposition de loi prenant en compte, non plus les transmissions indépendamment les unes des autres, mais bien le stock cumulé de

l'ensemble des transmissions. Un tel dispositif pourrait participer à combattre la reproduction générationnelle des inégalités.

PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE



Elsa Faucillon et Marie-George Buffet ont organisé une rencontre en ligne avec les associations et syndicats étudiants pour évoquer la précarité dramatique de nombre d'entre eux.

ÉTUDIANTS EMPÊCHÉS DE RENTRER À LA RÉUNION

Plusieurs étudiants réunionnais ayant été refoulés par la police aux frontières ces dernières semaines alors qu'ils tentaient de rentrer dans leurs familles à la Réunion, munis d'une autorisation de la Préfecture ! Karine Lebon est intervenue auprès du ministre de l'Intérieur et a obtenu que ce dysfonctionnement, lourd de conséquences pour des jeunes déjà fragilisés par les confinements successifs et la fermeture des universités, soit résolu. Des remboursements des billets d'avion pourraient en outre être mis en place suite à son intervention.



SANTÉ AU TRAVAIL

On meurt encore au travail. On peut encore perdre sa vie à la gagner comme c'est le cas de ces travailleurs et travailleuses de l'amiante, un peu partout en France. Avec ses ordonnances de casse du code du travail, la majorité, en début de mandat, s'était attaquée aux avancées arrachées sur la reconnaissance de la pénibilité. Un mot qui ne plaît pas, parce qu'il y a des réalités qu'on ne veut pas voir. Elle avait également démolie le monument qu'étaient les Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail. La loi, présentée par le groupe majoritaire, comme un texte co-construit avec le patronat et les syndicats puisque reprenant un accord interprofessionnel, sonne donc plutôt comme une session de rattrapage. En réalité, malgré quelques maigres avancées, il s'agit surtout d'un rendez-vous manqué.

JUSTICE PÉNALE DES MINEURS



Comme nous l'avons fait en première lecture, nous nous sommes opposés avec force à la réforme de la justice pénale des mineurs. Ce texte s'éloigne en effet de façon dangereuse des choix ambitieux faits au lendemain de la Libération pour assurer l'avenir de l'enfant en difficulté. Il marque une véritable rupture avec l'ordonnance de 1945 qui apportait une réponse équilibrée combinant éducation, prévention

et répression. En outre, pour les enfants délinquants, les mesures éducatives constituent le cœur de la réponse judiciaire, et les mesures d'enfermement l'exception. Or dans ce texte, les exceptions au droit commun de l'enfance délinquante permettent d'appliquer une procédure pénale qui se rapproche de celle des adultes. Loin des effets de manche, en finir avec la paupérisation rampante de la justice pénale des mineurs serait bien efficace qu'une énième réforme menée sans véritable diagnostic, dans l'urgence, et en catimini.

INÉGAUX DEVANT LE COVID-19



Parmi celles et ceux qui contractent le virus, certains en éprouvent des symptômes lourds, d'autres aucun, certains en subissent des effets dans la durée, d'autres n'en gardent aucune séquelle. Une résolution invitant le gouvernement à reconnaître l'existence de complications persistantes possibles suite à une infection au SARS-CoV2 a été soumise à l'Assemblée le 17 février dernier. Si l'on ne peut que soutenir un texte visant à la prise en compte de ces malades de longue durée, nous avons des raisons de douter de la sincérité de ses auteurs. Le débat nous a donné l'occasion de rappeler la nécessité d'agir pour que médicaments et vaccins soient résolument placés dans l'ordre des biens communs de l'humanité pour ne pas ajouter des inégalités aux inégalités. Au-delà de leur caractère insupportable au plan de l'éthique, les profits tirés de cette pandémie se feront toujours au détriment de la prise en charge.

L'URGENCE SOCIALE NOUS OBLIGE À PROTÉGER NOS JEUNES



Nous prôtons depuis longtemps l'instauration d'un revenu étudiant permettant de leur garantir une autonomie financière durant leur formation. Dans le cadre de l'examen d'une proposition de loi des socialistes, le 18 février dernier, visant à instaurer une aide individuelle à l'émancipation solidaire, nous avons donc pris acte des avancées de ce texte, dont l'ouverture d'un revenu de base dès l'âge de 18 ans. Les associations de jeunesse le réclament, la situation sociale l'impose. Pourtant, Gouvernement et la majorité continuent de botter en touche, renvoyant au dispositif de la Garantie Jeunes qui n'a concerné que 100 000 jeunes en 2020. Or, l'ouverture du RSA aux 18 à 25 ans pourrait couvrir 800 000 jeunes précarisés, dès aujourd'hui.

MCKINSEY ET COMPAGNIE

Le mois dernier, la presse révélait les liens anciens qui unissent E. Macron au cabinet de conseil McKinsey. Ce cabinet aurait joué un rôle central dans l'élaboration de la stratégie vaccinale ! Comment justifier un recours accru à des cabinets privés dans la conduite des politiques publiques au service de l'intérêt général ? Leur rôle dans les réformes structurelles de l'Etat, qui ont amené à son affaiblissement significatif, mérite également d'être éclairci. Convaincus que la transparence doit être faite, nous avons déposé une demande de commission d'enquête sur le recours par l'Etat aux cabinets de conseil en matière de santé publique et Pierre Dharville a interpellé le ministre de la Santé dans le cadre des questions au Gouvernement.

#AGENDA

À VENIR

MARS 2021 COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'EAU

Une commission d'enquête relative à la mainmise sur la ressource en eau par les intérêts privés et ses conséquences débutera ses travaux prochainement. Alain Bruneel y représentera les députés communistes. En décembre 2020, nous avons déposé une proposition de loi visant à garantir effectivement le droit à l'eau par la mise en place de la gratuité sur les premiers volumes d'eau potable et l'accès pour tous à l'eau pour les besoins nécessaires à la vie et à la dignité. Ce texte reprenait notamment les dispositions d'une précédente proposition de loi déposée par Marie-George Buffet en 2017. Pourtant reconnu en droit positif, le droit à l'eau demeure largement fictif. En outre, l'accès de tous à ce service de première nécessité reste empreint de grandes inégalités tarifaires, qualitatives et spatiales.

MARS EFFETS DU COVID SUR LES JEUNES

Déterminés à faire en sorte que les jeunes ne soient pas sacrifiés dans cette crise, nous avons choisi de profiter de la semaine de contrôle pour interroger le gouvernement sur les suites qu'il entend donner aux propositions issues de notre commission d'enquête pour *Mesurer et prévenir les effets de la crise du Covid sur les enfants*.

FEV. 2021 PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour masquer la pauvreté de son bilan en matière de préservation de l'environnement, Emmanuel Macron annonçait le 14 décembre dernier, et conformément au vœu de la Convention citoyenne pour le climat, un référendum sur l'inscription à l'article 1 de la Constitution du principe selon lequel la France « *garantit la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et lutte contre le dérèglement climatique* ». Avant d'être soumis au peuple, le texte doit être voté par le Parlement. Il sera examiné par l'Assemblée nationale début mars.




André
CHASSAIGNE
Président de groupe
député du Puy-de-Dôme



Alain BRUNEEL
député du Nord



Marie-George BUFFET
députée de Seine-Saint-Denis



Pierre DHARRÉVILLE
député des Bouches-du-Rhône



Jean-Paul DUFREGNE
député de l'Alier



Elsa FAUCILLON
députée des Hauts-de-Seine



Sébastien JUMEL
député de Seine-Maritime



Jean-Paul LECOQ
député de Seine-Maritime



Stéphane PEU
député de Seine-Saint-Denis

LES DÉPUTÉ.E.S PARTENAIRES DE NOTRE GROUPE



Moétaï
BROTHERSON
député de Polynésie



Manuëla
KÉCLARD-MONDÉSIR
députée de Martinique



Karine
LEBON
députée de la Réunion



Jean-Philippe
NILOR
député de Martinique



Gabriel
SERVILLE
député de Guyane



Fabien ROUSSEL
député du Nord



Hubert WULFRANC
député de Seine-Maritime



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



groupe-communiste.assemblee-nationale.fr

NOUS JOINDRE

✉ 126, rue de l'Université
75 007 Paris

@ groupe.gdr@assemblee-nationale.fr
01 40 63 60 81